

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction du Droit des
Sols

43

Séance publique du mercredi 31 mai 2023

Convoqué le 25 mai 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20h, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne Laure PEREZ, Roger DUGUÉ, Belkacem OUCHEN, Céliane ROISELÉE, Noélie BINRADOANE, Laurent NOEL, Carole LAFON, Christophe BERNIER, Nadia MOUADDINE, Ibrahima NDIAYE, Véronique DESMETTRE, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Mohamed DDANI, Mariama GASSAMA, Jacques BRIFFAULT, Aymeric LABADIE, Sylvie MOREL, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI, Christelle NEDELEC

Etaient représentés :

Mohamed GRICHI (représenté par Belkacem OUCHEN), Philippe CLOCHETTE (représenté par Alexandra D'ALCANTARA), Delia TOUMI (représentée par Zineb ZOUAOU), Isabelle MASSARD (représentée par Carole LAFON), Maria Blanca FERNANDEZ (représentée par Céline LANOISELEE), Sofia MANSERI (représentée par Grégory BOULORD), Sonia BLANC (représentée par Sylvie MOREL), Zine BOUKRICHE (représenté par Mariama GASSAMA), Richard MERRA (représenté par Aymeric LABADIE), Aurélie REMACLE (représentée par Eloi SIMON), Fabienne MOREAU (représentée par Yasmina ATTAFF), Elsa FAUCILLON (représentée par Roger DUGUE), Ahcen MEHARGA (représenté par Karine CHALAH), Sinan KARAKUS (représenté par Christelle NEDELEC)

Absents excusés :

Christian DESCHENES, Ibrahima DIALLO, Philippe HALLAIS

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 40

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

LIAUCOUS - MOSTUEJOULS : Approbation de la cession par la Ville de Gennevilliers d'un bien référencé « gîte 3 » situé à Liaucous - Mostuéjols (12720) - parcelle cadastrée section E n°790 d'une surface cadastrale d'environ 33 m², au profit de Madame Cécile BIANCHI

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2241-1 et suivants,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la décision municipale n°2022-109 en date du 10 octobre 2022, exécutoire le 11 octobre 2022, décidant le mandatement de la société SAFTI, et plus particulièrement Monsieur Nicolas Graille, en vue de la cession de quatre biens situés à Liaucous – Mostuéjols, parcelles E n°734, 735, 736, 743, 790, 823 et 824,

Vu le mandat exclusif de vente n°484405 signé le 19 octobre 2022 entre la Ville de Gennevilliers et la société SAFTI,

Vu la délibération en date du 31 mai 2023 portant désaffectation et déclassement du bien référencé « gîte 3 » situé à Liaucous – Mostuéjols – parcelle cadastrée section E n°790,

Considérant l'accord intervenu entre la Ville de Gennevilliers et Madame Cécile BIANCHI, il y a lieu de céder le bien référencé « gîte 3 » situé à Liaucous – Mostuéjols (12720) – parcelle cadastrée section E n°790, au prix de 60.000,00 € (soixante mille euros),

Vu l'avis de la Direction Immobilière de l'Etat en date 09 janvier 2023,

DELIBERE

Article 1 : Approuve la cession au profit de Madame Cécile BIANCHI du bien référencé « gîte 3 » situé à Liaucous – Mostuéjols (12720) – parcelle cadastrée section E n°790 d'une surface cadastrale d'environ 33 m², au prix de 60.000,00 € (soixante mille euros).

Article 2 : Précise que la Ville prendra en charge les honoraires de vente de 7% du prix de vente conformément au mandat de vente signé le 19 octobre 2022.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte authentique régularisant cette cession et tout document s'y rapportant.

Article 4 : La recette en résultant sera inscrite au budget communal de l'année 2023.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

Le Maire
Patrice LECLERC

le 5/06/23

Affiché le 5/06/23

Exécutoire le 5/06/23



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "P. Leclerc", written over a horizontal line.

Signé électroniquement le
Le 2 juin 2023